

# Rencontre nationale des acteurs engagés contre la précarité énergétique 2023

**Réseau RAPPEL – 9 novembre 2023**

## Plénière d'introduction : retour sur les actualités phares de 2023

---

**Aurélien BREUIL**, co-animateur du RAPPEL, présente la traditionnelle rétrospective des principales actualités de la lutte contre la précarité énergétique depuis la dernière rencontre du réseau, fin 2022. La présentation est ponctuée à plusieurs moments par d'autres intervenant.e.s.

### Prix de l'énergie et mesures d'aide associées

L'année 2023 a été marquée par une crise énergétique qui s'installe et par une relative poursuite de l'inflation des prix de l'énergie : ce contexte contribue à aggraver le phénomène de précarité énergétique, avec une hausse des restrictions de chauffage chez les ménages ou des difficultés à payer les factures.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a pris de nouvelles mesures d'urgence durant l'hiver 2022-2023 :

- Un **chèque Énergie** de 50 euros à 200 euros devait bénéficier à plus de quatre millions de foyers modestes qui se chauffent au bois ou au fioul, et qui n'ont pas pu bénéficier du bouclier tarifaire mis en place pour l'électricité et le gaz ;
- Un nouveau **chèque Energie exceptionnel**, d'un montant de 100 euros à 200 euros a été distribué à partir de décembre 2022 à douze millions de foyers modestes ;
- Une aide a été mise en place en novembre 2023 par **Action Logement** pour les locataires HLM qui rencontrent des difficultés financières liées à l'augmentation du coût de l'énergie, et pouvait atteindre jusqu'à 600 euros ;
- Une nouvelle **indemnité Carburant** de 100 euros a été créée, et était destinée en 2023 à dix millions de travailleurs modestes ;
- La prolongation en 2023 du **bouclier tarifaire pour les copropriétés ou résidences HLM** chauffées collectivement au gaz et la création d'un bouclier

pour celles chauffées à l'électricité a été décidée. Cette mesure est notamment venue répondre aux nombreuses alertes du mouvement HLM sur les difficultés des locataires face à la crise énergétique ;

- Une **version 2023 du bouclier tarifaire**, qui devait permettre de limiter à 15 % la hausse des prix du gaz et de l'électricité, a été mise en place. Ce nouveau bouclier s'est donc avéré moins protecteur que le précédent, qui gelait les tarifs réglementés du gaz et limitait à 4 % la hausse de ceux de l'électricité.

En raison des tarifs de l'électricité, qui sont restés très élevés cette année, le Ministre de l'Économie a annoncé en avril que le bouclier énergétique portant sur l'électricité sera prolongé jusqu'en 2025 au lieu de s'arrêter fin 2023. L'exécutif a cependant souhaité réduire peu à peu son ampleur, ce qui s'est notamment traduit par une nouvelle hausse des tarifs réglementés en août 2023, et a ainsi porté leur augmentation à plus de 30% en un an.

Concernant le gaz, **les tarifs réglementés de vente ont pris fin le 30 juin 2023**. Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, les consommateurs qui n'avaient pas choisi une offre de marché auprès du fournisseur de leur choix ont été basculés automatiquement vers une offre de marché proposée par Engie et intitulée « Gaz Passerelle », qui se fonde sur un prix repère mensuel publié par la Commission de régulation de l'énergie. À cette même date, **le bouclier tarifaire sur le gaz a été supprimé** par le gouvernement du fait de la baisse des prix du gaz constatée au premier semestre, même s'il n'est pas exclu de le réactiver si les prix repartaient à la hausse cet hiver 2023-2024.

## Les outils et dispositifs liés à la rénovation énergétique et l'accompagnement des ménages

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 est entré en vigueur **un premier seuil de performance énergétique à partir duquel un logement est considéré comme non-décent**, et donc impropre à la location. Ce seuil concerne jusqu'à fin 2024 les logements qui consomment plus de 450 kWh d'énergie finale par m<sup>2</sup> et par an. Aujourd'hui, un tiers des propriétaires bailleurs de passoires énergétiques semblent prévoir la rénovation de leurs biens du fait de cette nouvelle norme, mais des difficultés et questions demeurent quant à la mise en œuvre de ce nouveau cadre réglementaire.

### Danyel DUBREUIL, coordinateur de l'initiative Rénovons

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'interdiction de location des passoires énergétiques continuera à être mise en place, ce qui constituera progressivement une incitation de plus en plus forte à rénover les logements locatifs, si possible de façon qualitative. Cette rénovation ne se produira cependant pas spontanément, et c'est pourquoi un cycle d'ateliers a été organisé depuis fin 2022 pour **décrypter les difficultés et les conditions de mise en œuvre du décret Décence en vigueur**, notamment en

s'intéressant au rôle des communes dans ce contexte. Début 2024, un premier guide de mise en œuvre de l'interdiction de location des passoires énergétiques verra ainsi le jour.

Ceci étant, il faut garder à l'esprit que cette interdiction fait l'objet d'attaques répétées, y compris au plus haut niveau, et **il faut donc continuer à la défendre dans l'intérêt des locataires, mais aussi des bailleurs**, qui devraient finir par se résoudre à prendre soin de leur patrimoine – bien qu'il faille être attentifs à apporter de l'aide aux bailleurs modestes. Il faut donc s'attendre durant la période à venir à de nouvelles batailles politiques et médiatiques que nous mènerons en lien étroit avec le RAPPEL.

**Aurélien BREUIL** indique que le mois de janvier 2023 a vu également l'apparition de **six nouveaux programmes CEE**, lauréats d'un appel à programmes lancé en 2022 dans le cadre du Plan de sobriété énergétique. Tous portent sur l'accompagnement de ménages en situation de précarité énergétique, et deux d'entre eux concernent le logement.

C'est tout d'abord le cas du programme **Bail Rénov'**, porté par un consortium composé de l'ANIL, Casbâ, Energies Demain, Habitat et Humanisme, la fédération SOLIHA, Sonergia et l'Union nationale des propriétaires immobiliers. Ce programme propose des actions ciblées d'information et de sensibilisation aux propriétaires bailleurs et locataires du parc privé, et vise ainsi à les embarquer dans un parcours de travaux en lien direct avec France Rénov'.

Parmi ces nouveaux programmes, on compte également le programme Territoires Zéro Exclusion énergétique.

**Romane MULLER**, chargée de communication, Stop Exclusion énergétique

Le programme [Territoires Zéro Exclusion énergétique](#) est porté par le collectif Stop Exclusion énergétique, qui est financé par des CEE. Il vise à **accompagner des quartiers ou des arrondissements pour la rénovation des logements des plus modestes**. Jusqu'en 2026, ce programme sera en phase de démonstration, avec 40 territoires sélectionnés dont Kreiz Breizh, Le Havre, Tourcoing, Nord-Compiègne, Campagnes de l'Artois, Paris 18<sup>ème</sup>, Grand Paris Grand Est, Besançon, Strasbourg, Saint-Priest, Valence, Grenoble, Carcassonne ou encore Marseille.

L'objectif consiste à partir de ce qui existe dans ces territoires et de lever collectivement les freins à la rénovation énergétique, notamment grâce à des outils adaptés, à des formations, à un accompagnement et à des financements dédiés.

**Aurélien BREUIL** précise que les quatre autres programmes lauréats concernent quant à eux l'accompagnement à la mobilité économe en énergie pour les ménages en situation de précarité énergétique, dont le programme TIMS.

**Léa LE SOUDER**, Responsable de projets mobilité durable et solidaire au CLER-Réseau pour la transition énergétique

Le programme **TIMS** est porté par le CLER et vise à **proposer des solutions d'écomobilité inclusive pour les territoires et les personnes qui connaissent des situations de précarité énergétique pour la mobilité**. Financé par des CEE et d'une durée de quatre ans, il rassemble autour du CLER trois partenaires : Auvergne Rhône-Alpes Énergie Environnement, le RARE et Mob'In, réseau des acteurs de la mobilité inclusive.

Au titre du programme TIMS, 90 territoires français expérimenteront des solutions d'accompagnement et des dispositifs concrets de mobilité à destination des ménages concernés : covoiturage, autopartage, VAE, etc. Deux nouveaux métiers seront créés, ainsi que les formations correspondantes, et huit Territoires à mobilité inclusive (TEMI) seront expérimentés : ils mettront en place des politiques transversales et seront pour cela accompagnés. L'appel à manifestation d'intérêt est terminé et ses lauréats seront bientôt connus, tout comme les territoires concernés par l'expérimentation TEMI.

**Aurélien BREUIL** ajoute que le programme Slime+ fait aussi partie des programmes CEE.

**Marie MOISAN**, Coordinatrice du programme Slime

Le programme Slime+ s'inscrit dans le programme **Slime**, qui célèbre cette année ses dix ans d'existence. À ce jour, **46 collectivités locales sont impliquées dans le programme Slime, dont une moitié environ de Conseils départementaux, et plus de 10 000 ménages ont bénéficié à ce titre d'un accompagnement en 2022**. Ce nombre devrait être maintenu en 2023, mais nous avons observé un certain tassement de celui-ci au cours des dernières années : l'auto-restriction rend en effet plus difficile la détection des ménages en précarité énergétique et les collectivités locales concernées ont rencontré des difficultés en termes de ressources humaines.

**De nouveaux outils ont été mis en place** en 2023, et en particulier des fiches de retour d'expériences et des fiches Métiers, qui sont comme tous les outils du programme Slime disponibles en ligne. D'ici à la fin de l'année 2023, un guide juridique visant en particulier à aider les collectivités entrant dans le programme à conventionner avec leurs partenaires opérationnels sera publié. Toujours en 2023, une formation à la médiation extra-judiciaire entre bailleurs et locataires faisant appel à la

communication non violente a été lancée, puisque deux sessions-tests ont été programmées ou ont eu lieu au cours de l'année, et quatre de ces sessions auront lieu en 2024 : chacune et chacun est invité à s'y inscrire, car cette formation répond à des demandes exprimées depuis longtemps de la part des chargés de visite.

En parallèle, la formation au diagnostic sociotechnique a été refondue et raccourcie : s'adressant désormais en priorité aux professionnels, elle fait appel à des sessions de quatre jours en présentiel. Le MOOC Précarité énergétique continue à fonctionner, et les inscriptions pour sa prochaine session sont en cours. Un travail avec les nouveaux programmes CEE a été développé afin de coordonner au mieux les services apportés aux ménages et aux professionnels qui les accompagnent dans les territoires concernés.

**Aurélien BREUIL** poursuit sur un registre plus législatif : au mois de mai 2023, **le Sénat a rejeté une proposition de loi visant à résorber la précarité énergétique**. Plusieurs mesures avaient été proposées par un groupe de sénateurs, comme par exemple :

- Recentrer les aides publiques vers des rénovations énergétiques performantes et globales ;
- Se donner un objectif de reste-à-charge nul pour les ménages les plus précaires ;
- Confier aux guichets France Rénov' une mission d'identification des ménages en situation de précarité énergétique, en lien avec l'Observatoire national de la précarité énergétique.

Cette proposition de loi a été rejetée par la commission des Affaires économiques du Sénat, car ses dispositions ont été jugées « *soit contre-productives, soit déjà satisfaites par le droit existant* », mais également parce qu'étaient encore attendues les conclusions de la commission d'enquête sénatoriale sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique des bâtiments, pour laquelle d'ailleurs certains acteurs de la lutte contre la précarité énergétique ici présents ont été auditionnés.

Toujours au mois de mai 2023, l'**initiative Rénovons a alerté sur la division presque par deux du nombre de chantiers soutenus par MaPrimeRénov' Sérénité**, qui permet de financer des travaux de rénovation globale chez les propriétaires occupants aux revenus modestes. Étaient en cause la « concurrence » des autres aides à la rénovation par gestes et l'inflation des prix des matériaux et des artisans, alors même que les revenus des ménages ne suivent pas l'inflation.

Rénovons a donc appelé le gouvernement à :

- Doubler le montant du plafond de travaux éligibles et l'aide aux ménages bénéficiaires de MaPrimeRénov' Sérénité ;
- Recoupler l'aide MaPrimeRénov' Sérénité aux CEE, afin de réduire l'incertitude sur le reste à charge final des ménages, puisque le montant des primes CEE délivrées aux ménages lors de la réalisation de travaux varient en cours d'année en fonction du marché, ce qui laisse peu de visibilité sur le montant prévisionnel des travaux et donc sur le reste-à-charge.

Au mois de juillet 2023, un autre programme CEE a fait l'objet d'un renouvellement jusqu'en 2026, à savoir le programme Toits d'abord porté par la Fondation Abbé Pierre (FAP).

**Julie COURBIN, Chargée de mission Offre nouvelle de logements à la FAP**

Le programme [Toits d'abord](#) a fêté ses dix ans et apporte un **soutien à la production de logements très sociaux économes en énergie dans le cadre d'opérations d'ampleur, et en faisant souvent appel à la rénovation**. Il a soutenu la mise à disposition de 6 200 logements *via* une centaine d'opérations menées avec une centaine de partenaires, pour un montant total d'environ 58 millions d'euros.

Ce programme est renouvelé pour trois ans, impliquera désormais deux obligés, dont probablement EDF, et monte en charge. Dans ce cadre, la FAP s'intéresse de plus en plus aux aspects touchant à l'intimité, au confort et à la stabilité des habitants, avec le souci d'apporter des solutions durables aux familles.

**Aurélien BREUIL** revient sur la **commission d'enquête sénatoriale évoquée précédemment qui a rendu son rapport en juillet**, et dans lequel elle déclare en premier lieu être interpellée par le coût des boucliers tarifaires mis en place depuis 2021. En effet, ce coût est estimé à plus de 63 milliards d'euros pour un impact à court terme, alors que les budgets consacrés à la rénovation énergétique sont beaucoup moins importants – à savoir, de l'ordre de moins de neuf milliards d'euros par an.

La commission sénatoriale a également jugé la politique publique de rénovation énergétique des logements encore « en chantier » et a émis 23 recommandations pour accélérer rénovation énergétique, dont les suivantes :

- Conforter la priorité de l'orientation des aides vers les plus modestes, pour atteindre un reste-à-charge minimal ;

- Garantir la disponibilité d'Accompagnateurs Rénov' de confiance, compétents et neutres ;
- Porter les crédits de MaPrimeRénov' à 4,5 milliards d'euros en 2024, tout en triplant les aides pour les plus modestes ;
- Coupler les aides MaPrimeRénov', les primes CEE et les prêts de manière transparente pour les citoyens.

Cette initiative sénatoriale amène à évoquer les évolutions liées aux aides de l'Anah et au déploiement du service France Rénov' et de Mon Accompagnateur Rénov'.

**Constance HOREAU, chargée d'expertise nationale France Rénov' à l'Anah**

En 2023, l'Anah a pour l'essentiel poursuivi son action dans la continuité de 2022, mais prépare plusieurs évolutions pour 2024. Depuis cette année, le programme SARE, prolongé jusqu'à fin 2024, finance les Espaces France Rénov'. Par ailleurs, plusieurs bonus soutenant le remplacement de systèmes de chauffage à énergies fossiles par des systèmes à énergies renouvelables ont pris fin en 2023.

En milieu d'année, l'Anah a conditionné l'aide à la réalisation d'un audit énergétique à la réalisation d'au moins un geste de travaux, et une revalorisation de MaPrimeRénov' Sérénité a été effectuée à condition d'atteindre ou de dépasser un gain énergétique de 35 % : les taux de subvention sont ainsi passés à 65 % pour les ménages très modestes et à 50 % pour les ménages modestes. Toujours en 2023, une attention importante a été apportée à la lutte contre les fraudes, notamment à travers une augmentation du nombre de contrôles des mandataires liés à MaPrimeRénov'.

En 2024, le dispositif des aides financières de l'Anah [évoluera assez fortement](#), puisque deux parcours distincts seront mis en place. Le premier d'entre eux, qui ciblera les passoires énergétiques, concernera les rénovations globales ambitieuses accompagnées par un Accompagnateur Rénov'. Le second parcours concernera les opérations par gestes successifs à déployer dans les autres types de logements, avec un fort enjeu de décarbonation. Globalement, le niveau des aides augmentera de façon nette, les futurs taux de subvention pouvant aller jusqu'à 80 %, voire 90 % dans certains cas pour les ménages très modestes.

À ce jour, plus de 500 dossiers concernant des structures souhaitant accueillir des Accompagnateurs Rénov' en 2024 ont été reçus par l'Anah, dont la moitié environ émane d'opérateurs historiques. Toujours en 2024, l'aide MaPrimeAdapt' sera créée pour regrouper plusieurs aides actuelles et s'adresser aux personnes porteuses de handicaps et aux personnes âgées.



**Aurélien BREUIL** poursuit en indiquant que le Ministre du Logement a annoncé début octobre 2023, à l'occasion du congrès HLM, que l'Etat allait débloquer **1,2 milliard d'euros pour rénover le parc social**. Ce fonds aura vocation à soutenir un objectif d'environ 120 000 rénovations énergétiques par an dans le logement social.

## L'observation et la mise en lumière du phénomène de précarité énergétique

Ce 3<sup>ème</sup> fil d'actualité permet d'évoquer la deuxième édition de la **Journée contre la précarité énergétique (JCPE)** organisée en novembre 2022 par la Fondation Abbé Pierre et 23 autres organismes impliqués dans la prévention de la précarité énergétique, la lutte contre l'exclusion et l'urgence climatique.

**Maïder OLIVIER**, chargée de plaidoyer et de mobilisation Mal-logement et Précarité énergétique à la FAP

À l'occasion de la [JCPE 2022](#), **plus de 150 événements ont été organisés en France et ont bénéficié d'une forte couverture médiatique** dans le contexte d'une importante crise énergétique. **L'édition 2023 de cette journée aura lieu le 23 novembre**, mais le contexte est différent, puisque le débat public évoque beaucoup moins les questions de précarité énergétique bien que les indicateurs qui la décrivent continuent d'augmenter : la JCPE 2023 aura donc pour but de mettre à nouveau ce phénomène en lumière et de soutenir les solutions portées notamment par le RAPPEL.

Par ailleurs, la FAP est intervenue en 2023 sur la **question des coupures d'énergie**, en partenariat avec EDF. La décision d'EDF, qui a cessé de couper l'approvisionnement en électricité en 2022, s'est traduite par une nette baisse du nombre de coupures, mais les interventions des fournisseurs pour impayés d'énergie ont toutefois connu une forte hausse. La question est à présent de déterminer quelles sont les réductions de puissance justes vis-à-vis des ménages et supportables par les fournisseurs, et de généraliser la mesure mise en œuvre par EDF à travers l'adoption d'une nouvelle loi.

Enfin, la FAP a en juin 2023 publié une étude intitulée « [La précarité énergétique d'été : une nouvelle forme de mal-logement](#) », qui fait le point sur ce phénomène et met en avant la notion de bouilloire énergétique, question qui deviendra de plus en plus prégnante en raison du réchauffement climatique. Cette étude sera mise à jour en 2024, et la FAP continuera avec le RAPPEL de porter les solutions de lutte contre la précarité énergétique d'hiver comme d'été.



**Aurélien BREUIL** rappelle l'existence d'infographies réalisées à l'occasion de la JCPE. Ces visuels peuvent être utilisés par tous comme supports aux actions de sensibilisation sur le sujet de la précarité énergétique, et se retrouvent sur le [site de la JCPE](#).

Pour terminer, l'ONPE poursuit ses travaux et publiera d'ailleurs sous peu son nouveau tableau de bord de la précarité énergétique.

**Isolde DEVALIÈRE**, cheffe de projet précarité énergétique à l'ADEME (ONPE)

L'ONPE a poursuivi ses travaux en 2023, et publiera très prochainement son nouveau tableau de bord de la précarité énergétique à partir des données issues de la statistique publique et de partenaires tels que le Médiateur national de l'énergie. Ce document rapportera notamment que 26 % se plaignent d'avoir ressenti le froid dans leurs logements au cours de l'année écoulée, chiffre qui est en augmentation, tout comme le prix de l'énergie (en hausse de 65 % pour le fioul, notamment).

L'ONPE travaille actuellement sur les données de la dernière enquête nationale Logement (ENL), qui a eu lieu en 2020 : elles permettront de mieux caractériser l'évolution du phénomène de précarité énergétique à travers le temps. Dès à présent, il est possible de mentionner sur cette base que le nombre de personnes se plaignant d'avoir trop chaud dans leur logement est en hausse. Qui plus est, des travaux portant à partir des données des ENL successives sur l'évolution de la précarité énergétique depuis 2006 ont été effectués.

Toutes les informations produites par l'ONPE sont accessibles sur son [site Internet](#). Il faut notamment mentionner les fiches Aides, qui sont constamment actualisées par les fournisseurs de données et qui permettent à tous de savoir en temps réel quelles sont les caractéristiques des différentes aides disponibles pour lutter contre la précarité énergétique. L'outil de cartographie Géodip sera par ailleurs réactualisé par le RARE en 2024, et sera toujours mis gracieusement à disposition des collectivités souhaitant géolocaliser la précarité énergétique sur leur territoire.

Par ailleurs, l'ONPE étudie actuellement les freins et les obstacles auxquels font face les organismes qui traitent les dossiers de financement des travaux de rénovation énergétique, ceci à partir du suivi d'une cohorte de trente ménages au départ en situation de précarité énergétique, qui est effectué par une sociologue et une ergonome : ces travaux seront publiés en janvier 2024. Enfin, l'ONPE réunira son quatrième colloque national les 4 et 5 décembre 2024, à Lyon : ce sera notamment l'occasion de visiter des logements rénovés sur place par SOLIHA.

## Échanges avec les participants

### **Franck DIMITROPOULOS**

Je suis confronté à une situation dans laquelle des délégations de l'Anah plafonnent les montants de leurs aides en fonction du prix qu'elles estiment correct pour réaliser par exemple une isolation thermique. Ceci aboutit en pratique à des taux de subvention souvent faibles.

### **Constance HOREAU**

Je suis parfois peu informée des pratiques des services déconcentrés de l'Anah, et je n'ai pas connaissance des pratiques rapportées ci-dessus : je me renseignerai donc sur ce point. Ceci étant, à partir de 2024, l'instruction des dossiers sera nationale.

### **Didier CHÉREL**

Les procédures de financement de l'auto-réhabilitation accompagnée sont-elles toujours en vigueur au sein de l'Anah ? En effet, dans un contexte d'inflation, des ménages peuvent être intéressés à réaliser eux-mêmes un certain nombre de travaux.

### **Constance HOREAU**

L'Anah a mené une expérimentation avec les Compagnons bâtisseurs et traite quelques dossiers par an de cette façon. Nous souhaitons aller plus loin en ce sens, mais je ne peux en dire plus sur ce point.

### **Didier CHÉREL**

En fait, ces procédures étaient courantes il y a quelques années. Apparemment, l'Anah réfléchit donc à les remettre en place.

### **Sandrine BURESI, Gefosat**

Je me réjouis du fait que le RAPPEL réfléchisse de plus en plus à la question de l'habitat au-delà des caractéristiques énergétiques des logements.

Par ailleurs et malheureusement, depuis que l'Anah a repris le pilotage des Espaces Conseil France Rénov', le dialogue des acteurs historiques tels que le Gefosat avec ce genre de structures a perdu de sa qualité, ce qui est très regrettable. Les anciens échanges avec l'ADEME manquent, y compris aux Régions, les délégations régionales de l'Anah ont disparu, et l'organisation de la délégation des aides à la pierre varie selon les lieux en France.

La situation est devenue beaucoup trop compliquée, et à présent, il s'agit de mettre en place le système MonAccompagnateurRénov' – idée qui était bonne au départ puisque son objectif était initialement d'apporter un accompagnement à des rénovations globales que le CLER, notamment, défend depuis longtemps –, mais la mise en œuvre qui s'annonce est très décevante.

Le fait que plusieurs acteurs tels que l'Anah fassent converger leurs actions pour traiter les situations de précarité énergétique est une bonne nouvelle, mais il faudrait à présent qu'une réflexion soit menée pour que ces interventions soient pensées de façon collective et cohérente. Mais en l'occurrence, le système MonAccompagnateurRénov' sera en partie soumis à la concurrence, car si les Espaces Conseil France Rénov' sont subventionnés, les opérateurs de l'Anah sont soumis à celle-ci.

De plus, le dispositif d'agrément de MonAccompagnateurRénov' a été très mal conçu en raison de l'adoption d'un décret qui n'a pas fait l'objet d'une réelle concertation avec les acteurs locaux. Tout ce contexte fait craindre la casse d'un système qui fonctionnait jusqu'ici bon an mal an, y compris en ce qui concerne la qualité de l'accompagnement des personnes en précarité énergétique, et le RAPPEL pourrait sans doute intervenir pour contribuer à améliorer la situation, notamment en rapprochant les cultures des différents métiers impliqués.

### **Constance HOREAU**

L'Anah a bien conscience des craintes que provoque l'arrivée du dispositif MonAccompagnateurRénov', qui se traduira en particulier par l'arrivée de nouveaux acteurs. Ceci étant, ces accompagnateurs seront à la fois chargés des prestations socles et des prestations renforcées : ces dernières s'adresseront plus particulièrement aux ménages que les acteurs du RAPPEL ont l'habitude de rencontrer.

Dans ce deuxième cas seront traitées des questions telles que l'adéquation des logements ou le volet social, et cet accompagnement ne pourra être apporté que par des opérateurs historiques de l'Anah, c'est-à-dire reconnus par le Code de la construction et de l'habitat ou habilités par l'Anah.

### **Laurent LEBOT, Gefosat**

En 2023, un certain nombre de fournisseurs d'énergie ont disparu, et il reste difficile d'accompagner les ménages en ce qui concerne leur approvisionnement en énergie et la compréhension de leurs factures, car nombre d'entre eux quittent les fournisseurs historiques et optent pour des offres inadaptées qui aggravent leurs difficultés.

Comme d'autres acteurs, le Gefosat aide les ménages pour le suivi de leurs consommations, mais ce travail est long et difficile malgré les partenariats mis en

place avec certains fournisseurs, notamment en raison de la dématérialisation des factures et parce que les procédures à créer pour tirer parti des possibilités qu'offrent les compteurs intelligents sont lourdes à mettre en place.

Il serait donc intéressant de mener un travail en commun pour rapprocher les démarches de suivi des consommations, mieux exploiter les données et collaborer avec l'ensemble des fournisseurs, y compris avec les plus récents d'entre eux.

### **Isolde DEVALIÈRE**

L'ONPE organise régulièrement en interne des webinaires avec certains de ses partenaires. Lors d'échanges avec les CCAS, nous nous sommes aperçu que certains de leurs agents reçoivent de la part des certains fournisseurs les listes de ménages en impayés d'énergie, ce qui est une obligation légale, mais qu'ils ont le plus grand mal à traiter ce type de données, y compris en raison des obligations liées au RGPD.

Il est ainsi très difficile d'appliquer des règles qui ont été conçues pour permettre des repérages les plus précoces possible. Avec le RAPPEL, l'ONPE organisera donc début 2024 un webinaire qui réunira des fournisseurs, le Médiateur national de l'énergie et certains CCAS afin de faire le point sur la mise en œuvre et le fonctionnement de la transmission des fichiers d'impayés, et de faire en sorte de les améliorer. Les membres du RAPPEL seront invités à participer à cette rencontre en ligne.

### **Gwendal EVENOU**, responsable du pôle Solidarité, Cool Roof France

Cool Roof France installe des toits blancs au-dessus de logements pour faire en sorte que leurs habitants souffrent moins de la chaleur, et aborde la question de la précarité énergétique d'été sous l'angle de la précarité thermique, puisque ce genre de phénomène n'est le plus souvent pas lié au recours à l'énergie. À ce jour, comment les pouvoirs publics abordent-ils ce genre de question, en particulier à travers le DPE et le dispositif France Rénov' ?

### **Constance HOREAU**

L'Anah prévoit de soutenir des gestes de lutte contre l'inconfort d'été dans le cadre de l'accompagnement des rénovations globales, par exemple pour financer l'installation de brasseurs d'air. Notre agence a mis en place un groupe de travail sur ces questions et de nouvelles évolutions pourraient survenir à ce sujet. Mais pour le moment, aucune modification du DPE n'est annoncée.

### **Aurélien BREUIL**

Selon les éléments dont on dispose sur le sujet, l'Anah prévoit en 2024 d'aider financièrement l'installation de pompes à chaleur air-air, de brasseurs d'air et de protections solaires de parois vitrées. Nous en saurons plus sur ces annonces d'ici

à la fin de l'année.

Merci pour ces échanges. Toute personne souhaitant revenir sur les informations présentées ci-dessus peut consulter le site Internet du RAPPEL, dans la [rubrique Actualités](#).